



PROCES-VERBAL n° 5

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du lundi 15 décembre 2008

Le Conseil communautaire du Val Saint Vitois s'est réuni à la Salle du Conseil de la Mairie de Saint-Vit, après convocation légale, sous la présidence de Pascal ROUTHIER , président,

Présents : 29 Mesdames et Messieurs les délégués : Claude VUAILLAT, Pascal HERRMANN, Pascal BOZON-VERDURAZ, Marc DUPONT, Bernard JOLYOT, Florian SIMON, Thierry BOILLOT, Daniel POURET, Daniel JOUFFROY, André PHARISAT, Alain REGNIER, Jacqueline BATAILLARD-KOCH, Thierry MALESIEUX, Didier AUBRY, Pierre BARBIER, Christian BELTRAMELLI, Michel LANQUETIN, Arnaud GROSPERRIN, Claudie GARNIER, Pascal ROUTHIER, Annick JACQUEMET, Dominique NICOLIN, Jean-Pierre LAFORGE, René POIGNARD, François BEAUSSIER, Jean Marc JOUFFROY, Pascal PETETIN, André FERRER, Brigitte SCRIBE

Absents supplés : 5 André HAEGELIN par Chantal VIPREY, Michel GUELLE par Claude MARESCHAL, Christophe LEMONIER par Yves NOIROT, Géraldine LAMBLA par Laurent BREYER , Jean-Claude ZEISSER par Damien LEGAIN

Absents exc 8 Philippe ROSSI , Elodie LOUISET, Oumar N'DIAYE, Thierry COURTOIS, Didier PAINEAU, Thierry DAIGRE, Anne BIHR, Nicole NAUDIN MILLON

Secrétaires : Pierre BARBIER, conseiller communautaire, assisté de Françoise MIGNOTTE, secrétaire de la Communauté de Communes du VAL SAINT-VITOIS

Le président procède à l'appel des délégués communautaires, le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 20 h 30 et le Conseil communautaire peut délibérer

- Approbation du procès-verbal n° 4 du 22 septembre 2008

L'assemblée approuve à l'unanimité le procès-verbal n° 4 de la séance du 22 septembre 2008 qui est signé par les délégués communautaires.

1 INTERVENTION DE LA BRIGADE DE GENDARMERIE

Le lieutenant SEARA présente le bilan de la Brigade de gendarmerie : la communauté de brigade est prévue pour une population de 30 000 habitants , cela devrait être 1 personne pour 1000 habitants.

Or, à Saint-Vit , l'effectif n'est que de 27 personnes mais il est complété par 3 stagiaires.

Une bonne communication entre les Elus et la Brigade est souhaitable en transmettant les adresses " mails " des Mairies

2 INTERVENTION DES SOCIÉTÉS VSB Energies Nouvelles et ECOVENT

Présentation d'une Zone de Développement Eolien par les Sociétés VSB Energies Nouvelles et ECOVENT.

Les deux sociétés rappellent le principe de la création d'une Zone de Développement Eolien, ses avantages, ses contraintes sur notre territoire intercommunal.

Actuellement, l'implantation de parcs éoliens en Franche Comté est soumise à des procédures d'étude et de consultations diverses.

Les sociétés VSB Energies Nouvelles et ECOVENT ont déjà réalisé une ébauche d'étude de pré-faisabilité, ce qui indique qu'il pourrait être possible d'implanter des éoliennes sur le territoire de la CCVSV. Le site retenu serait au Nord vers l'autoroute mais rien pour le moment n'est décidé. Il faudra une délibération de la Communauté de Communes notamment pour changer les statuts et pour approuver cette Zone de Développement Eolien et il faudra également consulter les communes.

DELIBERATIONS

3 INDEMNITES AU COMPTABLE DU TRESOR PUBLIC

Jean Claude ZEISSER, vice président chargé des finances, explique qu'il est possible d'allouer au Comptable du Trésor chargé des fonctions de Receveur des Collectivités une indemnité de conseil.

Vu l'article 97 de la loi 82/213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et liberté des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82/979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires.

Le Comptable du Trésor de Saint-Vit n'a perçu aucune indemnité de conseil depuis la création de la Communauté de Communes au 1^{er} janvier 2002.

Montant de l'indemnité calculée selon l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 : 456.63 euros

Après délibération l'Assemblée décide d'attribuer une indemnité de 50 % au Comptable du Trésor. par 26 voix pour, 3 voix contre et 5 abstentions

4 ADMISSIONS EN NON VALEURS

Jean Claude ZEISSER, vice-président chargé des finances, explique que le Trésor Public n'a pas pu faire le recouvrement de produits concernant les redevables qui n'ont pas réglés leur facture d'ordures ménagères. Le Trésor Public a fait toutes les procédures nécessaires pour encaisser ces sommes.

Il demande, en conséquence, l'admission en non-valeur au compte 654 de ces produits irrécouvrables pour :

NOMS	Adresse	Commune	Montants
BERGER Candide	11 rue du Frêne	SAINT VIT	623,70 €
BORDINI Anthony	10 rue de Marnay	SAINT VIT	48,00 €
SIMONEL Delphine	11 c rue des Buis	SAINT VIT	161,97 €
PEROZ Claudine	11 rue du Frêne	SAINT VIT	213,35 €
MAUGAIN Eric	6 rue Général de Gaulle	SAINT VIT	72,00 €
GUILLAUME Jessica	17 rue de la Fontaine	MERCEY LE GRAND	22,94 €
		TOTAUX	1 141,96 €

Après délibération, le Conseil communautaire se prononce, par 30 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions pour l'admission en non-valeur au compte 654 des produits irrécouvrables pour un montant 1 141.96 €

5 POLE EMPLOI - Réseau de Parrainage

Pascal HERRMANN, vice président du développement économique, explique que le Pôle Emploi est un réseau de parrainage. Ce réseau est confié à des femmes et à des hommes qui ont acceptés de consacrer du temps à aider les personnes en recherche d'emploi.

La Communauté de communes du Val Saint Vitois souhaite récompenser les " parrains " pour leur dévouement en cette fin d'année 2008.

Après délibération, le Conseil communautaire autorise, à l'unanimité, la Communauté de Communes du Val Saint Vitois à récompenser les parrains pour le montant de 450. €.

INFORMATIONS

6 Débat pour la prise de compétence d'une Z D E

Didier Aubry, Vice-président en charge de l'Environnement, rappelle le principe d'une Zone de Développement Eolien (ZDE).

Notre territoire intercommunal présente un potentiel éolien intéressant et recensé par le guide méthodologique d'aide à l'implantation d'éolienne en Franche-Comté (août 2008) réalisé par la préfecture du Doubs.

Notre territoire pourrait contribuer à atteindre l'objectif français de 21% d'énergies renouvelables dans la production d'électricité.

Une Zone de Développement Eolien permet aux communes ou EPCI de respecter les dispositions de la loi d'orientation sur l'énergie, conformément à la circulaire du 19 janvier 2006.

Cette étude a pour objectif de mieux maîtriser les lieux éventuels d'implantation des parcs éoliens, en optimisant et en respectant les choix locaux.

Le contenu de la ZDE est présenté avec notamment le contexte local, l'étude du potentiel éolien, le raccordement au réseau électrique, le potentiel des paysages, des monuments historiques et des sites remarquables et l'identification des autres contraintes techniques et aéronautiques.

Un suivi par un Comité de pilotage, une concertation locale sont indispensables pour amener une bonne transparence du dossier. Les réunions publiques permettront à la population locale d'être informée, de s'impliquer dans cette démarche intercommunale.

Cette Zone de Développement Eolien pourrait être portée par notre Communauté de communes.

Cette ZDE se réaliserait en concertation avec les services de l'Etat (DRIRE) et serait soumise à la Commission des Sites et des Paysages.. Différentes Administrations seraient concernées : DIREN, SDAP, RTE, Armée de l'Air, Aviation Civile, DDASS, DDAFF, Météo France.

Le Préfet donne son avis qui permet ou non de poursuivre le dossier.

Le délai des études techniques et paysagères est d'environ 6 à 8 mois et l'instruction de 6 mois environ.

Didier AUBRY précise que dans le cas où la prise de compétence ZDE serait prise, une modification des statuts s'en suivrait. ; il devra alors être choisi un scénario pour la réalisation du dossier ZDE .

- **Scénario 1** – Procédure selon le Code des Marchés avec réalisation par un Bureau d' Etudes Externe. Le coût est assuré par la CCVSV qui peut solliciter une subvention de l' ADEME et du Conseil Régional. Cette solution permet l'indépendance de la Communauté de communes mais nécessite un financement supérieur.
- **Scénario 2** – Procédure réalisée sans appel à projets par un développeur Eolien. Dans ce cas, le développeur est un appui technique fort et la Communauté de Commune reste porteur moral du projet Z D E.

Un débat fructueux et contradictoire est engagé où chacun a pu exprimer ses points de vue. La discussion a porté notamment sur le fait de participer à une énergie renouvelable, propre et que la présence de ces éoliennes pour certains est esthétique et que pour d'autres dommageable pour le paysage. Il a été demandé que l'étude ne se limite pas à la zone Nord de l'autoroute. Certaines contraintes existent qu'il faudra mieux appréhender. Il est ressorti de ce débat que la majorité du Conseil Communautaire est prêt à poursuivre la réflexion. Chaque commune doit engager une explication et discussion auprès de son conseil municipal. Didier AUBRY se tient à la disposition des communes qui le souhaitent pour apporter des informations et établir un tableau comparatif des avantages et des contraintes d'un parc éolien sur notre territoire. Une discussion aura lieu en février, mars 2009 sur l'éventuelle modification des statuts et dans le cas favorable à l'étude de l'éolien sur notre territoire, une délibération devra être engagée pour choisir le scénario de ZDE à envisager.

7 Visite des EOLIENNES au LOMONT

Didier AUBRY, Vice-président chargé de l'environnement, présente la visite des éoliennes qui a eu lieu le 6 décembre 2008 au LOMONT vers l' ISLE SUR LE DOUBS.

Sur ce site, 15 éoliennes sont installées dont 13 en forêt. Chacune représente une puissance de 2 méga Watts et tourne en moyenne à plein régime 2000 heures par an, soit une puissance totale de 61 millions de KW / heures, équivalent à la consommation de 25 000 personnes. La cinquantaine d'élus inscrits ont voulu se rendre compte des impacts divers de l'implantation des éoliennes. Les Elus ont pu écouter le bruit raisonnable des pales, et constater la hauteur des mats de 80 m surmontés de 3 pales de 45 m, offrant aussi une hauteur totale de 125 m.

Nous avons pu apprécier les panneaux explicatifs liés à cette énergie renouvelable, naturelle et inépuisable.

Les remarques ainsi que les questions furent nombreuses et M. FAVRE de la Sté VSB Energies Nouvelles a pu répondre aux multiples interrogations. Mme MARTIN de la Société ECOVENT nous a rejoints sur le site.

Cette visite aura eu le mérite de permettre aux élus de se retrouver, de dialoguer sur le terrain dans une ambiance chaleureuse.

8	MULTI ACCUEIL - délibération prise par délégation
----------	--

Jean Claude ZEISSER, vice-président chargé des finances, explique que le Président de la Communauté de Communes du Val Saint Vitois a pris une délibération par délégation concernant le Multi accueil le 19 novembre 2008.

Afin de réaliser les derniers achats de mobilier « non attenants » à la structure et ne pouvant pas être intégrés au compte 2313 « immobilisations en cours constructions »

La modification budgétaire réalisée est :

- 25 000 € au compte 020 (dépenses imprévues d'investissement)
+ 25 000 € au compte 2188 (Autres immobilisations corporelles)

9	MULTI ACCUEIL - certificat administratif
----------	---

Jean Claude ZEISSER, vice-président chargé des finances, explique le Président de la Communauté de communes a établi un certificat administratif le 25 septembre 2008 afin de mettre en paiement une facture pour les réparations de la toiture de la maison mitoyenne au 31 rue Charles de Gaulle.

Les transferts sont les suivants : Compte 022 (dépenses imprévues de fonctionnement) = - 4 400 €

Pour être affectée au : Compte 6718 (autres charges exceptionnelles) = + 4 400 €

10	POINT SUR LE POLE EMPLOI
-----------	---------------------------------

Pascal HERRMANN, vice président du développement économique, présente un bilan du Pôle Emploi pour la dernière partie de l'année 2008.

Un tableau du bilan provisoire de la période du janvier à mi-décembre est remis à l'assemblée.

11	INTERVENTION DE JACQUES LASSOUT
-----------	--

Jacques LASSOUT présente " les plaques photographiques sur verre " dont le patrimoine est fragile et menacé de disparition.

Une plaque en verre sur laquelle est appliquée une fine pellicule d'aspect noir qui ressemble aux anciennes pellicules photos des années 1950 – 1970

L'ordre du jour étant épuisé , la séance est levée à 0 heures 15.